

à louer aient aussi été admis à ces prêts garantis en vertu de la loi, le total de l'année a été inférieur à celui de l'année précédente: 32,523 prêts (\$37,500,000).

Prêts aux entreprises de logements universitaires.—Le 2 décembre 1960, la loi nationale sur l'habitation a été modifiée afin de permettre à la Société de consentir des prêts aux universités pour les aider à construire des maisons d'étudiants. A la fin de l'année, la Société avait reçu six demandes provisoires et deux demandes officielles de prêt.

Prêts aux entreprises municipales de traitement des eaux d'égout.—La modification du 2 décembre a aussi autorisé la Société à consentir des prêts aux municipalités ou aux commissions municipales d'égout afin de les aider à construire des entreprises de traitement des eaux d'égout pour enrayer la pollution des eaux et du sol. Au cours de décembre, plus de 60 municipalités ont demandé des renseignements et la Société a reçu six demandes de prêt.

Réaménagement urbain.—Saint-Jean (N.-B.), Sarnia et Vancouver ont obtenu des subventions fédérales en 1960 pour réaménager leur zone tarée. Les subventions, soit la moitié du coût d'acquisition et de déblaiement des trois zones, ont totalisé environ \$5,800,000. Le revenu provenant de l'utilisation des terrains réaménagés est partagé entre les gouvernements participants au prorata de leur aide financière.

Des subventions fédérales au montant de \$150,000 ont été consenties pour aider à des études sur l'habitation à Corner Brook, Montréal, Port Moody, Prince-Rupert et Churchill. Les études visent à déterminer les régions tarées et à formuler des propositions pour en résoudre le problème. Depuis la première étude amorcée en 1955, il y en a eu 33 autres.

Entreprises fédérales-provinciales.—Des entreprises domiciliaires publiques ont été approuvées en 1960, en vertu d'une entente fédérale-provinciale, à Saint-Jean (N.-B.), à Halifax et à deux endroits à Vancouver. Ces quatre entreprises fourniront 698 logements à loyer modique. De 1950, lorsque la première entreprise a été approuvée, à la fin de 1960, 9,610 logements (81 entreprises) ont été approuvés. En 1960, l'acquisition de 363 terrains pour fins domiciliaires a été approuvée et 652 terrains pourvus des services de ville ont été vendus; ce dernier chiffre porte à 8,588 le nombre de terrains viables et vendus.

Recherches en matière d'habitation et d'urbanisme.—Le Conseil canadien d'architecture domiciliaire a reçu une aide aux termes de la loi nationale sur l'habitation afin de continuer ses travaux relatifs à l'amélioration de l'architecture domiciliaire. En 1960, le Conseil a encore tenu des concours dans les domaines de la maison unifamiliale et des logements groupés. De plus, le Conseil a reçu des subventions pour la publication d'une étude sur les nouvelles méthodes permettant une construction domiciliaire plus concentrée, mais gardant certaines caractéristiques et à l'échelle des maisons unifamiliales. Des fonds ont aussi aidé à une étude sur les immeubles dits *garden-court*. Cinq bourses de voyage ont été accordées au titre de la loi à des finissants en architecture qui ont étudié l'architecture et la construction domiciliaires au Canada et aux États-Unis.

La Société a encore aidé l'Association canadienne d'urbanisme en accordant des bourses de perfectionnement et d'entretien à des chercheurs dans le domaine de la construction domiciliaire et de l'urbanisme. Les quatre universités canadiennes qui donnent des cours d'urbanisme ont aussi bénéficié d'une aide financière de la Société. L'Institut royal d'architecture du Canada a reçu une subvention pour l'aider à publier le rapport du comité d'enquête sur l'architecture des zones résidentielles.